



ERASMUS+

Modèle de Proposition

Formulaire Administratif (Partie A)
Description Technique du Project (Partie B)

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2022 ECHE-FP-2022

Disclaimer

This document is aimed at informing applicants for EU funding. It serves only as an example. The actual web forms and templates provided in the Funding & Tenders Portal Electronic Submission System might differ from this example. Proposals (and annexes and supporting documents) must be prepared and submitted directly inside the Portal.





ERASMUS+

PROPOSITION (PART B)

Erasmus : Action clé 1: Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur

EACEA-03-2022 ECHE-FP-2022

Formulaire commenté par l'Agence afin d'aider les établissements candidats à compléter le formulaire de candidature. Il tient compte des documents suivants :

- Critères d'évaluation de la candidature à la charte Erasmus pour l'Enseignement supérieur ECHE
- ECHE 2021-2027 Guidelines

NB : Ce formulaire peut être complété en français.

AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de ~~25 pages~~ **50 pages y compris les annexes (si nécessaire) en un seul document PDF**
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veillez NEPAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

PAGE DE COUVERTURE

La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.

Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.

TABLE OF CONTENTS

PROPOSITION (PART B)	2
PAGE de couverture	4
ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS	6
1. DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS	8
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	8
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie.....	9
2. STATISTIQUES	11
2.1 Profil Général Profile de l'établissement.....	11
2.2 Etudiants (année académique 2021- 2022).....	11
2.3 Personnel Académique (Année académique 2021- 2022).....	12
2.4 Coopération.....	13
3. ORGANISATION GENERALE DES ACTIVITES DU PROGRAMME	13
3.1 Organisation générale.....	13
3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux.....	14
3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité.....	15
3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité.....	15
3.5 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité.....	16
3.6 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale.....	16
3.7 A des fins de visibilité.....	16

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat

d'apprentissage pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'apprentissage et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de

la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter les lignes directrices ECHE qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + évaluera votre déclaration de politique Erasmus et vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Les actions que vous cochez ci-dessous représentent une projection de vos intentions. Elles reflètent la stratégie de votre établissement. Cependant, vous ne serez pas pénalisé si vous ne les mettez pas toutes en œuvre au cours de la programmation 2021-2027.

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus + ? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle ?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

Le lycée Léon Blum est situé au cœur du parc de la ville de Créteil, préfecture du Val de Marne et siège de l'Académie de Créteil dans l'Est parisien. De nombreuses nationalités y sont représentées. 65% des élèves et étudiants du lycée se situent dans la couche sociale défavorisée. De plus, il se situe dans une Zone Prévention Violence.

La volonté d'internationalisation de l'économie et de l'industrie de l'Est parisien, justifie le développement de la mobilité vers l'international de nos étudiants et du personnel du lycée. Trois pôles économiques majeurs liés à l'international se développent notamment avec l'agrandissement du Parc Disneyland, celui de l'aéroport de Paris mais également le pôle Images et cinéma. Ces pôles économiques attractifs et porteurs d'emplois sont également des points d'accueil potentiels pour des stages de jeunes étrangers en formation en mobilité entrante.

La politique de l'ouverture internationale de l'académie de Créteil est tournée vers toutes les Régions du monde. Dans cette perspective, toutes les disciplines sont l'occasion de se rapprocher et de créer du lien avec un ou plusieurs établissements partenaires à l'étranger, les langues, l'art, le sport et la culture, en étant des vecteurs facilitateurs.

Développer la culture de l'international permet aux élèves, aux étudiants et à tout le personnel une meilleure compréhension du monde et de ses enjeux.

Le lycée Léon Blum s'inscrit pleinement dans cette démarche en souhaitant développer des projets partenariaux de mobilité, en construisant des mobilités progressives et hybrides (virtuelles, courts séjours, stages, formations...) pour tous, en valorisant la mobilité par la reconnaissance de la richesse et des acquis des élèves, des étudiants et du personnel partis en mobilité afin qu'ils puissent obtenir une lisibilité de leurs compétences acquises à l'international sur l'espace Européen.

Alors que tous les élèves, les étudiants, les enseignants et les personnels ne partiront pas en mobilité au cours de leur formation ou de leur carrière, il n'en reste pas moins que le lycée souhaite faire bénéficier l'ensemble des personnes jeunes et adultes du lycée, de l'éventail des opportunités de mobilités européennes et internationales possibles. (Classe virtuelle ; mobilité hybride ; accueil d'assistants de langues, d'étudiants étrangers ; séjours courts ou longs ; stages en entreprises ; formations, ...) Pour cela, le lycée s'engage dans une démarche d'accompagnement à la mobilité pour toute personne souhaitant en bénéficier.

La politique d'ouverture à l'international du lycée Léon Blum est inscrite dans le projet d'établissement lequel s'inscrit dans la politique académique. Le lycée souhaite, dans un premier temps, développer cette culture à l'enseignement professionnel et notamment à la mobilité de formation professionnelle. Pour cela, nous allons développer le pôle linguistique en proposant à terme un enseignement DNL langue anglaise (section européenne) dans l'enseignement professionnel. Le lycée va rejoindre également la communauté e-Twinning avec une équipe d'enseignants de l'enseignement professionnel.

Le lycée est donc dans une dynamique de mobilité internationale pour tous, enseignement pré-bac, post-bac, pour élèves, étudiants, enseignants et personnels du lycée.

Depuis de nombreuses années les équipes pédagogiques organisent des mobilités de classes ou de groupes classe autour de projets culturels, citoyens, sociaux en Europe et dans le monde ; des partenariats existent. Nous souhaitons redonner un nouvel élan à la dynamique vers l'international.

Dès la rentrée de septembre 2023, les étudiants du PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles) pourront partir en mobilité grâce aux partenariats que nous sommes en train de développer en lien avec la Déléguee Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC) de l'académie de Créteil. Ces partenaires avec lesquels nous allons renforcer les liens constitueront un réseau dans lequel nous mutualiserons les références, les missions, les compétences, les domaines et les possibilités d'accueil avec d'autres établissements partenaires en France, en Europe ou à l'international.

Ce réseau de partenaires pourra être proposé à l'ensemble des élèves, étudiants, enseignants et personnels du lycée qui souhaite bénéficier d'une mobilité.

Pour faciliter les lieux d'accueil, de formations et de stages, le lycée développera sa recherche de partenaires avec d'autres établissements chartés et identifiés grâce à la plateforme e-twinning. Il pourra ainsi, étoffer le réseau de partenaires qui s'élabore petit à petit.

Pour faciliter l'obtention de bourses et de financements, le lycée s'est engagé dans la réalisation de cette Charte Erasmus+ mais également dans l'accréditation Erasmus+ et dans le label Euroscol.

Avec la mise en place de la mobilité des étudiants, nous souhaitons sensibiliser les enseignants à la mobilité avec les programmes qui leur sont proposés par le ministère de l'éducation nationale comme par exemple CODOFIL; France Québec, Jules Verne; séjours professionnels ; stages de perfectionnement linguistique ; stage de formation Tele-tandem ; mais aussi pour les stagiaires en Histoire-Géographie notamment, à qui est proposé le stage d'étude de trois mois en Allemagne (DAAD).

Associé à la recherche de la mobilité, nous souhaitons accompagner dans la recherche de financements complémentaires à ERASMUS tels que les bourses du Goethe Institut ; les bourses de la Fondation Fullbright, mais aussi développer l'information sur le Réseau AEF, les écoles européennes ou la mission Laïque qui propose des postes d'enseignants à l'étranger. Nous pensons que les enseignants qui ont vécu une mobilité sont davantage à même d'expliquer, de témoigner et de se mobiliser auprès de leurs élèves ou de leurs étudiants pour les convaincre du bien-fondé d'une mobilité dans leur parcours de formation ou dans leur parcours professionnel.

Une fois l'amorce prise pour l'établissement, nous misons sur l'effet « boule de neige » pour entraîner le personnel administratif, d'entretien et de service du lycée, dans cette volonté d'ouverture vers l'Europe et l'international.

Pour développer cette culture de l'international, axe du projet d'établissement qui définit sa stratégie de la mobilité et de l'ouverture vers l'International, le lycée Léon Blum informera dès la pré-rentree scolaire l'ensemble du personnel, des élèves et des étudiants des possibilités de mobilités. Il programmera et organisera les Erasmus Days afin de lancer chaque année la coloration « ouverture internationale ». À cela se grefferont les films étrangers étudiés dans le cadre de l'option Cinéma, de l'enseignement de spécialité Cinéma mais également de l'option cinéma de l'enseignement supérieur Hypokhâgne et Khâgne. De même pour l'Histoire des arts, le lycée fera un focus sur les œuvres d'art étudiées d'artistes étrangers ou de mouvements artistiques outre-France et au-delà de l'Europe, du rayonnement de la culture venue d'ailleurs. Cette cohésion des spécificités de l'établissement associées aux manifestations qui se dérouleront renforcera auprès de tous les publics la connaissance des possibilités de mobilité à l'international.

L'information sera relayée par la communication digitale actuelle (réseaux sociaux, capsules postées, site Internet...) à travers le Centre de Documentation et d'Information (CDI), le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL), la Maison des Lycéens (MDL), la plateforme de la Région Ile de France (ENT monlycée.net).

Des partenariats de mobilités existent déjà avec le Mexique, mobilité entrante et sortante en 2019, et aujourd'hui avec l'Espagne, dont une mobilité entrante de chef d'établissement et d'enseignants devrait avoir lieu en novembre 2022.

Par ailleurs, le lycée Léon Blum est actif dans la labellisation E3D (Etablissement en démarche de Développement Durable), il est titulaire du niveau 2 E3D et poursuit son activité tout au long de l'année scolaire. A ce titre, nous allons développer Erasmus Without paper. D'ores et déjà la plus grande partie des informations est délivrée par mail. Le lycée est équipé de matériel numérique pour pratiquer la visio-conférence. Chaque réunion organisée dans le lycée est en hybride actuellement pour éviter les déplacements inutiles dans le cadre du développement durable. Les enseignants encouragent les élèves à rechercher des entreprises écoresponsables. L'ensemble des participants à la mobilité privilégieront des moyens de transports plus respectueux de l'environnement.

Pour terminer, la sélection des candidats à la mobilité s'appuiera sur des critères définis par le comité de pilotage international. Ces critères seront transmis et connus de tous. Ils respecteront les principes d'égalités filles/garçons, de non-discrimination, d'inclusion et de transparence. Mobiliser le lycée autour de la mobilité internationale et permettre aux élèves, étudiants et personnels de l'établissement de pouvoir, s'ils le souhaitent, envisager une mobilité en Europe ou à l'international est un moyen de réduire la fracture sociale. Le comité de pilotage international veillera à la bonne régulation de la sélection.

Veuillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

Se lancer dans la rédaction pour obtenir la validation de la Charte Erasmus + et de l'accréditation Erasmus redonne une dynamique à la mise en œuvre de la stratégie de l'ouverture à l'Europe et à l'International de l'établissement. Ce nouvel élan prend en considération l'ensemble des personnes (jeunes et adultes) susceptibles de pouvoir partir en mobilité sortante et entrante.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

Les objectifs de la stratégie de l'ouverture internationale :

Objectifs quantitatifs :

Les projets de mobilité dans le cadre de la formation supérieure auront lieu en 2023/2024 pour commencer. L'ensemble des étudiants partira quatre semaines faire un stage à l'étranger pour découvrir d'autres systèmes éducatifs. À cela s'ajoute la mobilité des étudiants d'Hypokhâgne et de Khâgne pour renforcer leur niveau linguistique. Une stratégie d'information et de soutien se mettra en place dès la rentrée de septembre 2022.

Concernant la voie professionnelle, le lycée souhaite développer les partenariats avec le tissu économique européen afin de trouver des entreprises prêtes à accueillir des élèves de la voie professionnelle en Période de Formation en Milieu Professionnel. Cette recherche de partenariat va entraîner de la mobilité adulte sortante et entrante.

Estimation des mobilités sortantes dans le lycée Blum de Créteil :

Personnes	nombre	2022/2023	2023/2024	2023/2024	2024/2025
ELEVES	1100	5%	10%	15%	20%
ETUDIANTS	110	2%	30%	35%	40%
ENSEIGNANTS	120	5%	10%	15%	20%
PERSONNEL ADMINISTRATIF	12		0%	8%	16%
PERSONNEL DE SERVICE ET INENDANCE	20		0%	5%	10%

Estimation des mobilités entrantes :

Ce tableau représente le nombre de personnes susceptibles de participer à une mobilité entrante. Pour les disciplines linguistiques, il s'agit des assistants de langues. Nous ne pouvons avoir plus d'une personne par an et par discipline. Le partenariat qui se développe avec l'Espagne entraîne des rencontres d'enseignants des deux parties. Nous espérons que ce projet se pérennise grâce à la mobilité entrante et sortante des adultes. En revanche, le nombre des autres personnes entrantes est corrélé au projet de développement de la mobilité des élèves de la voie professionnelle afin qu'ils puissent faire une partie de leur formation à l'étranger.

Personnes	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Assistant de langue Anglais	1	1	1
Assistant de langue Espagnol	1	1	1
Assistant de langue Allemand	1	1	1
Équipe du lycée Espagnol partenaire	5	6	8
Autres	5	10	15

Objectifs qualitatifs :

Les objectifs qualitatifs de la stratégie de l'ouverture à l'international consistent dans :

- L'amélioration du niveau linguistique des élèves, des enseignants et du personnel
- L'amélioration de la diffusion de l'esprit « d'ouverture internationale »
- Le développement d'une culture Européenne pour tous
- Le développement d'une culture Internationale pour tous
- L'amélioration de l'inclusion scolaire dans les projets de mobilité « hors les murs » sortantes et entrantes
- Le développement de la culture citoyenne Européenne
- Le développement de l'esprit « without paper »
- L'élargissement de l'éventail des formations pour les étudiants
- L'élaboration d'un réseau de partenaires efficaces sur qui le lycée pourra compter et réciproquement
- Le fait de développer l'ambition scolaire : davantage de jeunes en formation dans les métiers de demain à travers l'Europe
- Le renforcement de l'égalité des chances en soutenant avec des aides financières
- Le fait de lever les freins de la mobilité pour les plus éloignés de cette culture
- La qualité d'un climat scolaire apaisant et mobilisateur pour la poursuite d'études et de formations

Pour obtenir ces points de satisfactions, une politique de suivi d'indicateurs sera mise en place. Le comité de pilotage International animera une réunion trimestriellement pour définir le bilan des actions menées. Un calendrier sera établi pour l'année scolaire en cours.

Pour chaque partie du projet, nous établirons une fiche d'évaluation de l'activité. Nous préciserons l'objectif à atteindre, les moyens : le nombre de personnes attendues dans l'activité, le nombre réel de personnes dans l'activité, le résultat, ce qu'il faut améliorer, ce qu'il faut modifier. Le comité de pilotage international analysera l'activité et statuera sur la poursuite, l'adaptation, l'amélioration.

Pour les participants à la mobilité sortante, un indicateur s'impose, celui du niveau de langue. Ainsi il pourra vérifier sur la plateforme OLS ces nouvelles compétences.

Pour les étudiants PPPE, leur connaissance du système éducatif d'un autre pays sera l'impact positif de sa mobilité. À l'issue d'une mobilité, les enseignants pourront encourager les élèves à se préparer au TOEIC. Le nombre d'étudiants ou d'élèves inscrits pourra être interprété comme une démarche de qualité.

Les Europass et les diplômes complémentaires valideront les compétences acquises lors de la mobilité.

Enfin, lorsque nous aurons des élèves qui partiront compléter leur formation professionnelle à l'étranger, les compétences acquises devront être reconnues dans leur cursus.

Septembre	Réunion de prérentrée : <ul style="list-style-type: none"> - Information sur Erasmus+ - Calendrier rétro-planning pour l'organisation des Erasmus Days - Lancement de la mobilité à l'étranger pour tous - Atelier : préparation mobilité pour les étudiants - Bilan des actions menées - Présentation des actions à mener (objectifs, moyens, évaluation)
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des Erasmus Days. Un repas Européen sera servi à la demi-pension dans un cadre décoré de drapeaux et d'affiches aux couleurs de l'Europe - Inscription des candidats à la mobilité - Réunion de suivi T1 « CHARTE Erasmus+ »
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation à la recherche de stages, de partenaires, d'entreprises Hors les murs - Atelier de CV et de lettres de motivations dans les langues des pays sollicités.
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Point sur les projets de mobilités - Travail tuteurs / étudiants pour validation du projet - Travail avec les assistants de langues pour améliorer le niveau linguistique. - Travail en visio-conférence pour la recherche de lieux et la prise de contact

Janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des lieux de stages - Recherche d'hébergement - Recherche de moyen de transport dans le cadre du développement durable - Travail en visio-conférence avec les lieux envisagés et la prise de contact
Février	<ul style="list-style-type: none"> - Découverte de la mission, en visio-conférence dans le cadre la mobilité hybride - Réunion de suivi T2 « CHARTE Erasmus+ »
Mars/ Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du projet - Préparation en hybride du compte-rendu du stage
Mai/ Juin	<ul style="list-style-type: none"> - Départ 4 semaines en mobilité sortante - Réunion de suivi T3 « CHARTE Erasmus+ »

Calendrier pluri-annuel :

2022/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilité entrante avec les partenaires d'Espagne - Mobilité sortante Chef établissement avec personne du DAREIC pour rencontres partenaires - Mobilité sortante classe projet Espagne (100% élèves du groupe classe et 100% enseignants porteurs du projet)
2023/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Nous souhaitons que 100% des étudiants du PPPE partent en mobilité - Objectif de 5% des étudiants de la classe prépa Hypokhâgne et Khâgne partent en mobilité sortante - Objectif de 5% des élèves de la voie professionnelle du lycée puisse partir en mobilité sortante - Objectif de 5% des personnels en mobilité sortante - Objectif de 5% des personnels en mobilité entrante - Objectif de 5% des enseignants en mobilité entrante
2024/2025	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif de 5% du personnel du lycée puisse partir en mobilité sortante - Objectif de 10% des étudiants de la classe prépa Hypokhâgne et Khâgne partent en mobilité sortante - Objectif de 10% des élèves de la voie professionnelle du lycée puisse partir en mobilité sortante - Objectif de 5% des personnels en mobilité sortante - Objectif de 5% des personnels en mobilité entrante - Objectif de 10% des enseignants en mobilité entrante
2025/2026	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif de 10% du personnel du lycée puisse partir en mobilité sortante - Objectif de 15% des étudiants de la classe prépa Hypokhâgne et Khâgne partent en mobilité sortante - Objectif de 15% des élèves de la voie professionnelle du lycée puisse partir en mobilité sortante - Objectif de 10% des personnels en mobilité sortante - Objectif de 10% des personnels en mobilité entrante - Objectif de 15% des enseignants en mobilité entrante
2026/2027	<ul style="list-style-type: none"> - Objectif de 15% du personnel du lycée puisse partir en mobilité sortante - Objectif de 20% des étudiants de la classe prépa Hypokhâgne et Khâgne partent en mobilité sortante - Objectif de 20% des élèves de la voie professionnelle du lycée puisse partir en mobilité sortante - Objectif de 10% des personnels en mobilité sortante - Objectif de 10% des personnels en mobilité entrante - Objectif de 20% des enseignants en mobilité entrante

2. STATISTIQUES

Le but de cette section est de comprendre le profil de votre institution. Veuillez fournir les chiffres pour l'année académique 2019-2020:

2.1 Profil Général Profile de l'établissement

Nombre total d'étudiants inscrits dans tous les programmes d'études supérieures proposés par votre établissement (données du registre officiel des EES)

Cycle court:	
1 ^{er} Cycle (ex. Licence):	60
2 ^{ème} Cycle (ex. Master):	0
3 ^{ème} Cycle (ex. Doctorat):	0
Nombre de membres du personnel impliqué dans l'enseignement supérieur (en équivalent temps plein)	
Enseignants:	20
Administratifs:	10
Nombre de formation offertes (programmes d'études dans l'Enseignement supérieur)	
Cycle court:	
1 ^{er} Cycle (ex. Licence):	2
2 ^{ème} Cycle (ex. Master):	0
3 ^{ème} Cycle (ex. Doctorat):	0

2.2 Etudiants (année académique 2021- 2022)

Veuillez fournir des données en fonction de votre participation au programme Erasmus + ou à tout autre programme d'échange / programme de financement existant auquel vous participez.

1. Mobilité des étudiants (tous types de programmes pour des périodes de mobilité entre 2 et 12 mois)

Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays du Programme:	0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres programmes) vers les pays partenaires:	0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays du Programme:	0
Nombre d'étudiants en mobilité sortante à des fins de stage, en entreprise (Erasmus et/ou autres) vers les pays partenaires:	0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres) en provenance des pays du Programme:	0
Nombre d'étudiants en mobilité entrante à des fins d'études (Erasmus et/ou autres)	0

en provenance des pays partenaires:

Note : Pour rappel, les pays du Programme sont les pays participant au Programme Erasmus+ et les pays partenaires sont situés dans le reste du monde. [Voir sur le site Internet de l'Agence.](#)

2. Étudiants de niveau international (étudiants de nationalité étrangère inscrits à un programme complet et / ou étudiants ayant déjà obtenu un diplôme dans un établissement étranger)

Note : Cette question concerne les étudiants internationaux : de nationalité étrangère et/ou étudiants ayant obtenus un diplôme étranger antérieur ;

Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays du Programme:

Nombre d'étudiants étrangers diplômés en provenance des pays partenaires:

3. Nombre d'étudiants locaux (ayant la nationalité du pays) et internationaux (de nationalité étrangère / ayant un diplôme étranger antérieur) inscrits à des diplômes doubles / multiples / conjoints :

Nombre d'étudiants locaux (nationaux) inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:

Nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des diplômes doubles / multiples / conjoints:

2.3 Personnel Académique (Année académique 2021- 2022)

Tout type de mobilité du personnel dans le cadre des échanges du programme Erasmus + (pour des périodes comprises entre 2 jours et 2 mois) à des fins d'enseignement et de formation:

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays du Programme:

Nombre de membres du personnel académique sortants vers les pays partenaires:

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays du Programme:

Nombre de membres du personnel académique entrants en provenance des pays partenaires

2.4 Coopération

Accords EES valables en 2021/2022 dans l'éducation et/ou la recherche (Accords EES/Consortium/Réseaux européens et internationaux:	
Nombre d'accords interinstitutionnels Erasmus+ :	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'autres accords de coopération (par exemple, Memorandum of Understanding) avec des EES des pays du programme (y compris l'adhésion à des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur, le cas échéant):	<input type="text" value="0"/>
Nombre d'autres accords de coopération (par exemple, protocole d'accord) avec des EES de pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'accords de consortium pour des diplômes doubles / multiples / conjoints:	<input type="text" value="0"/>
Nombre total d'accords de consortium pour des diplômes doubles / multiples / conjoints impliquant des pays partenaires:	<input type="text" value="0"/>
Note : Par « accords de consortium », comprenez « accords de coopération ».	

Projets européens et internationaux d'éducation et de formation avec des contrats en cours en 2021-2022 (Erasmus + et autres)	
Nombre de projets comme coordinateur :	<input type="text" value="0"/>
Nombre de projets comme partenaire:	<input type="text" value="0"/>

Personnel administratif travaillant pour le programme dans les bureaux des relations internationales ou européennes en 2021/2022 (en équivalent temps plein)	
Nombre de membres du personnel au niveau central:	<input type="text" value="0"/>
Nombre de membres du personnel au niveau de la faculté, de l'école ou du département:	<input type="text" value="0"/>

3. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

3.1 Organisation générale

Veillez décrire la structure administrative et académique en place dans votre établissement pour organiser et mettre en œuvre les activités du programme.

Veillez fournir une description détaillée de la façon dont les tâches et les responsabilités sont réparties entre les membres du personnel, en relation avec les processus décisionnels administratifs et académiques.

Décrivez les méthodes opérationnelles et de communication que vous utilisez, y compris comment vous envisagez de diffuser vos activités pour promouvoir Erasmus +.

Veillez fournir le lien internet avec les coordonnées du bureau international (ou équivalent) de votre institution chargé de la mise en œuvre et de l'organisation des activités du programme.

Structure administrative : Un « comité de pilotage international » élargi

Un « comité de pilotage international » constitué d'enseignants (professeurs de l'enseignement général, technologique, professionnel et supérieur), de représentants du personnel, de représentants d'élèves (CVL et éco-délégués) et d'étudiants, de représentant du personnel du premier degré (IEN), d'un CPE (Conseiller Pédagogique d'Education), du ERAEI, du coordonnateur Erasmus, de l'adjoint agent-comptable gestionnaire, du chef d'établissement (ou de son adjointe).

Toutes ces personnes se proposant volontairement à œuvrer pour la mobilité. Ce comité travaillera sur les orientations à donner à l'axe international du lycée, sur les décisions à prendre pour diffuser et informer et sur tous les sujets inhérents à la mobilité à l'international.

Gestion des bourses de mobilité et des dossiers administratifs : La gestion des bourses et des dossiers se réalisera en comité restreint composé du ERAEI, de l'adjoint agent-comptable gestionnaire, du coordonnateur Erasmus et du chef d'établissement.

La sélection des candidats sera réalisée par le coordonnateur Erasmus, les professeurs de l'enseignement supérieur dont les professeurs de langues et le chef d'établissement ou son adjointe.

La **préparation aux mobilités** est encadrée par un personnel du 1^{er} degré pour le PPPE, par les enseignants de l'enseignement supérieur dont les professeurs de langues et le professeur référent de la classe.

L'encadrement et le suivi de la mobilité étudiante au moment de la mobilité et au retour de la mobilité sera encadrée pour le PPPE par un personnel du 1^{er} degré et par le professeur référent de la classe et par le coordonnateur Erasmus pour la partie administrative et les enseignants pour la partie pédagogique du stage.

Méthodes opérationnelles et de communication envisagée pour promouvoir Erasmus+ dans l'établissement : Dès la réunion de prérentrée le ERAEI et le coordonnateur Erasmus présenteront à l'ensemble du personnel les projets à l'international, la mobilité Erasmus et les perspectives pour chaque personnel. Lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire, le ERAEI et les coordonnateurs présenteront la mobilité à l'ensemble des membres du CA. Un bilan des actions menées sera présenté et les perspectives y seront déclinées. L'évènement Erasmus Day sera l'occasion de promouvoir la mobilité à l'International et Erasmus. La diffusion sur le site Internet du lycée <https://lyceebлумcreteil.fr/>, les réseaux sociaux du lycée et les expositions dans le lycée qui seront mise en œuvre, seront des vecteurs de promotion et d'information. Le rayonnement pourra être complété par des témoignages lors de Erasmus Days.

3.2 Mise en œuvre des principes fondamentaux

Votre candidature doit refléter comment l'établissement candidat va adhérer aux principes de la charte ECHE (voir ECHE 2021-2027 Guidelines) et détailler les procédures qui sont / seront mises en place pour participer aux activités du Programme. Une attention particulière sera portée sur la précision, la pertinence et la qualité des mesures proposées par votre établissement pour garantir et développer les 5 principes fondamentaux suivants :

- Inclusion
- Reconnaissance de la mobilité et attribution des crédits ECTS correspondants
- [Initiative Carte étudiante européenne](#) et Application mobile du programme Erasmus +
- Respect de l'environnement
- Engagement civique et citoyeneté

Vous expliquerez dans les cadres ci-après les mesures que votre établissement a pris / prendra pour mettre en œuvre ces principes fondamentaux.

Des mesures de non-discrimination :

A terme nous souhaitons que l'ensemble des étudiants, une grande partie du personnel, des enseignants et du personnel administratif s'engagent et bénéficient de la mobilité Erasmus aussi, les mobilités seront présentées et proposées à tous dès le début de l'année scolaire lors de la réunion de pré-rentrée. Une des missions du coordonnateur ERASMUS sera d'informer, de conseiller et de diffuser sur des temps forts tout au long de l'année scolaire, les possibilités de la mobilité. Le relais sera pris sur le site Internet du lycée et les réseaux sociaux. A ces actions s'ajoute les mesures en faveur des candidats en situation de handicap proposées par la Région Ile de France. <https://www.iledefrance.fr/bourses-mobilite-ile-de-france-informations-aux-etudiants-de-dut-licence-master> et par le ministère de l'enseignement supérieur <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/aides-aux-etudiants-partant-l-etranger-46246>

Des mesures de transparence et inclusion des étudiants et du personnel :

Le programme Erasmus fait l'objet de transparence au sein de l'établissement. Il est le cœur principal sur lequel repose l'axe « ouverture vers l'International » du projet d'établissement du lycée Léon Blum. Il a été adopté au conseil d'administration. La mobilité à l'international est à l'ordre du jour de plusieurs conseils pédagogiques. Les comptes rendus sont diffusés à toute la communauté de l'établissement. Une communication large en est faite dans l'établissement avec les relais habituel du ERAEI, du CDI, du site du lycée et des réseaux sociaux du lycée. Le comité de pilotage international veillera à faciliter la recherche de partenaires et soutiendra particulièrement les personnels administratifs et techniques qui peuvent se sentir plus éloignés de la mobilité. Les candidats : La mobilité est prévue pour tous les candidats de la formation PPPE, mais en ce qui concerne la mobilité des classes préparatoires et des étudiants du BTS en alternance envisagé pour les prochaines années se fera sur des critères connus de tous et présenté au conseil d'administration. Enfin, nous nous attachons à développer les partenariats volontaires dans l'accueil pour les étudiants en situation de handicap qui s'inscrit dans le projet de l'Europe de la mobilité inclusive.

Un accès complet et équitable aux participants de tous horizons :

Les mobilités sortantes seront proposées à tous les personnels et à tous les étudiants qu'ils soient ou non en situation d'handicap, quelques soit la diversité linguistique et provenant de tous horizons. Des mobilités entrantes d'étudiants seront possibles selon le catalogue de cours.

Veuillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Le lycée Léon Blum de par sa structure s'est construit une culture pour garantir un accès complet et équitable à tous. Il est constitué d'une ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire et adapté à l'accueil de tous publics comme les élèves allophones accueillis en UPE2A Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants. Le lycée prend toutes les mesures nécessaires lui permettant d'assurer les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et de son personnel. Le lycée est partie prenante dans la cordée de la réussite avec l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales). Ce projet s'inscrit dans la valorisation des cultures et du plurilinguisme avec les élèves de l'UPE2A (Unité Pédagogique des Elèves Entrants Allophones) qui ont vocation à rejoindre le cursus classique du lycée et intégrer après le baccalauréat l'enseignement supérieur proposé au lycée Léon Blum. Le lycée, propose depuis deux ans maintenant la semaine égalités filles/ garçons avec débats, ateliers, rencontres, expositions, théâtre et art. Enfin, pour permettre l'accès à la mobilité pour tous, le lycée déploie des moyens financiers d'aide déterminés lors de la commission de fond social.

Veillez expliquer la méthodologie de votre établissement pour l'attribution des crédits ECTS à différents cours. Dans le cas où vous n'utilisez pas encore le système de crédit ECTS, veuillez expliquer pourquoi c'est le cas².

Les crédits ECTS sont inscrits dans le cahier des charges de la formation du Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles. En amont de la formation, le lycée et l'université UPEC avons validé avec la distribution des ECTS. La validation des ECTS entrants et sortants revient à l'Université sur laquelle repose la formation valide les ECTS . Il pourra être attribué environ 11 ECTS pour le stage à l'étranger en L3.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne³

Le comité international de pilotage et l'établissement dans son ensemble intègrera dans leur démarche l'initiative de la carte étudiante européenne. Nous communiquerons et échangerons de manière numérique. Les étudiants pourront constituer leur dossier et réaliser les démarches administratives via la carte. Cette carte qui permettra ainsi de développer les démarches « sans papier » s'inscrit dans la démarche E3D du projet d'établissement lycée et dans le programme Erasmus without Paper .

Nous déploierons et valoriserons par de l'information dès le début de l'année scolaire, l'utilisation de la carte européenne pour tous les étudiants susceptibles de partir en mobilité dans un premier temps avec l'objectif de le développer pour tous les étudiants du lycée même s'ils ne sont pas directement dans une démarche de mobilité.

Enfin, afin de personnaliser la carte européenne, nous lancerons un concours de graphisme dans l'établissement auprès des étudiants et nous affecterons une ligne au budget de l'établissement.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques Respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Le lycée Léon Blum est engagé depuis de nombreuses années dans le développement durable et donc dans la labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable).

À ce titre l'ensemble de la communauté éducative est sensibilisé aux pratiques respectueuses de l'environnement. Des élèves et des étudiants sont régulièrement formés et impliqués dans des projets en partenariat avec la maison de la nature de la ville de Créteil. Un atelier se déroule régulièrement dans l'établissement, géré par les 2 enseignantes référentes E3D de l'établissement.

- Un évènement se déroule deux fois dans l'année autour des protections menstruelles écologiques : information, sensibilisation et jeu concours organisé pour faire gagner des lots.
- Il existe également une collecte pour la végétalisation du lycée : graines, pots, plantes.
- Les éco-délégués participent à la commission cantine.
- Des bennes sont installées pour le recyclage des fournitures scolaires.
- Un groupe Instagram a été créé pour informer les lycéen.ne.s sur les actions menées au lycée.

Dans le cadre d'Erasmus nous poursuivrons la démarche par des pratiques partagées :

- Dématérialisation des procédures dans la mesure du possible
- Dématérialisation des documents administratifs (via le réseau Erasmus without paper)
- Les moyens de transports écoresponsables seront privilégiés sur les autres moyens. Un parking à vélos est également accessible sur le site du Lycée.
- Nous développerons encore et toujours l'esprit éco-durable dans l'établissement.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Promouvoir l'engagement civique et citoyen, c'est un continuum dans l'établissement de la classe de seconde à la classe de l'enseignement supérieur.

Pour les étudiants sortants, les cours de philosophie dispensés sur l'ensemble du cycle de l'enseignement supérieur des étudiants du Parcours préparatoire au professorat des écoles sont fondés sur la réflexion et les enjeux intellectuels et pédagogiques liés à la transmission des valeurs et des principes constitutifs de la République.

Par ailleurs, le CVL et le CESCE sont des instances de l'établissement qui permettent de promouvoir l'engagement civique et citoyen des élèves et des étudiants.

Les étudiants participants aux mobilités sortantes n'ont pas bénéficié du Service National Universel créé en 2019, cependant ceux qui arriveront dans l'enseignement supérieur en septembre 2023 auront vécu le stage de cohésion et se seront engagés dans une association. Nous pourrions ainsi les inscrire dans la politique citoyenne de l'établissement en valorisant leurs engagements citoyens, en leur permettant de témoigner et d'être des ambassadeurs de la citoyenneté.

Les étudiants entrants seront impliqués intégralement dans tous les projets civiques et citoyens mis en place dans l'établissement avec la participation de la vie lycéenne afin de leur permettre une intégration plus efficiente et rapide.

3. 3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Avant la mobilité

Comment veillerez-vous à ce que, conformément à la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur⁴, tous les cours dispensés dans votre établissement soient décrits dans votre catalogue de cours accessible au public, y compris dans quelles langues ils sont enseignés?

Afin de répondre à la Recommandation du Conseil en faveur de la reconnaissance mutuelle automatique des qualifications de l'enseignement supérieur, toutes les formations sont présentées sur le site du lycée Léon Blum : <https://lyceeblumcreteil.fr/> lequel est mis à jour régulièrement par la référente du site.

Les cours sont enseignés en langue française.

Veillez décrire la procédure de votre établissement pour l'approbation et le suivi des accords interinstitutionnels pour la mobilité des études et de l'enseignement.

Enfin, expliquez comment et par qui les accords d'apprentissage pour les étudiants mobiles seront gérés.

Note : par « accords d'apprentissage », comprenez « contrats pédagogiques » pour les étudiants et « contrats de mobilité » pour les personnels

Le comité de pilotage international se réunira afin de décider des accords interinstitutionnels potentiels. Les décisions seront prises collégalement et en toute transparence.

Les contrats pédagogiques seront gérés par les coordonnateurs Erasmus et professeurs référents de l'étudiant en lien avec le comité de pilotage de la stratégie internationale. La partie financière sera gérée par l'agence comptable sur proposition d'un budget Erasmus tenu par les coordinateurs et présenté aux membres du Conseil d'administration.

Il s'agira de mettre en place le même processus pour la mobilité des personnels.

Le comité de pilotage international aura à cœur de proposer à l'ensemble des membres du personnel la possibilité de partir à l'étranger.

3.3 Lors de la participation à des activités de mobilité – Pendant la mobilité

Veillez décrire la politique linguistique de votre établissement pour préparer les participants à la mobilité, par ex. prestataires de cours à l'intérieur ou à l'extérieur de l'EES.

La politique linguistique de l'établissement pour préparer les participants à la mobilité s'inscrit dans un premier temps dans le cadre légal d'heures attribuées aux langues. A cela s'ajoute une pédagogie adaptée aux besoins de chacun.

Chaque année, une demande d'assistants de langue en Anglais, en Allemand et en Espagnol est faite. Cela permet de proposer des activités linguistiques différentes afin de faciliter la fluidité de la langue orale.

Dans l'établissement, des enseignements en français langue étrangère sont proposés.

L'apprentissage des langues tient une place prioritaire dans l'élaboration des emplois du temps. Les groupes de langues ne dépassent pas 24 élèves.

L'établissement organise régulièrement des échanges scolaires physiques et/ou virtuels (ex : eTwinning) reposant sur un projet, le plus souvent dans le cadre d'un partenariat. Dans le cadre de ce projet, des activités sont organisées avec le partenaire étranger avant, pendant et après la mobilité. Des exposés ou des conférences ont lieu dans le lycée pour sensibiliser toute la communauté éducative et d'élèves à l'ouverture européenne et internationale.

Des menus spéciaux à la cantine sont proposés tels que menus créoles, menus chinois, menus espagnols, etc. en fonction des actualités, du nouvel an, ...

Des mises en avant sont réalisés au CDI, lors de la semaine des langues par exemple, pour favoriser l'emprunt de livres en langues étrangères à cette occasion, et pour faire découvrir des cultures différentes à tous les élèves et étudiants de l'établissement.

Nous envisageons d'inciter les étudiants à utiliser la plateforme OLS afin de se tester et de se perfectionner en langues étrangères mais nous souhaitons également renforcer l'utilisation de la plateforme QIOZ proposée sur l'ENT par la Région Ile de France.

Veillez démontrer votre engagement à mettre en œuvre la reconnaissance automatique dans votre EES.

Veillez décrire les modalités de mentorat et de soutien (par exemple, mentorat par les pairs; intégration sociale des participants mobiles au sein de l'institution et avec ses étudiants et son personnel local; informations sur l'assurance hébergement, visa, etc.) pour les participants mobiles entrants et les étudiants sortants pour des études et des stages:

Avant la mobilité, les professeurs membres, l'agent comptable et le chef d'établissement du comité de pilotage international présenteront les modalités spécifiques liées aux stages à l'étranger. La sécurité sociale, assurance, le visa etc. Le lycée envisage un soutien financier pour les étudiants boursiers.

La construction du projet de mobilité s'effectuera sur trois années. La première année étant la recherche du lieu de stage, du pays et de l'établissement, la recherche du logement et du moyen de transport pour y accéder. La deuxième année sera la mise en œuvre du projet avec recherche effective, réservation et engagement vis-à-vis d'un établissement afin que l'hybridation puisse être effective dès le début d'année scolaire de l'année 3.

Les stages à l'étranger sont soumis à la même législation que les stages en France et bénéficient des mêmes conditions d'assurance (à vérifier toutefois pour certains pays).

Les étudiants sortants auront un référent durant la durée du stage qui restera à l'écoute de tout problème notamment par le réseau social de son choix.

Veillez décrire le soutien linguistique de votre établissement pour les étudiants entrants:

Les étudiants entrants se verront proposer selon leur niveau et leur demande un soutien linguistique animé par des professeurs volontaires du lycée et/ou des assistants d'éducation. Des ateliers d'éloquence pourront être proposés, des ateliers d'écriture mais également des débats en lien avec la maison des lycéens. Nous envisageons d'inscrire nos étudiants au programme Voltaire, les étudiants entrants pourront ainsi également en bénéficier.

3.4 Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Le stage à l'international de 4 semaines est une partie obligatoire du processus scolaire de l'étudiant aussi, une maquette est établie entre l'université de référence et le lycée dans laquelle les ECTS sont définis en juin pour l'année scolaire N+1

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

Afin de promouvoir et de reconnaître la mobilité du personnel, les mesures prises par l'établissements seront de plusieurs ordres : information, formation, communication et participation aux Erasmus Days, la liste n'étant pas exhaustive.

Mobilités sortantes :

Pour **soutenir la mobilité** des personnes, nous proposerons de la formation à la réalisation de son projet, nous apporterons un soutien financier et logistique pour permettre à la personne de devenir autonome dans la réalisation de son projet. Nous ferons le point sur le plan linguistique et trouverons la meilleure solution pour progresser, cela pouvant aller jusqu'à une aide linguistique avec un assistant de langue par exemple que nous sollicitons chaque année dans l'établissement.

Pour **promouvoir la mobilité** des personnes, des mesures seront prises pour faciliter l'accès à la rédaction d'articles sur le site par une formation adaptée et proposée par soit le rectorat soit par des paires qui ont acquis la compétence. Au cours de chaque année, il sera présenté les activités sous formes diverses comme des expositions, des témoignages, des capsules vidéo sur le site. Afin de faciliter la mobilité de tout le personnel du lycée, nous diffuserons l'information à tout le personnel du lycée et présenterons les opportunités. Les journées Erasmus Days en octobre seront un point de départ de la promotion de la mobilité. La mobilité des personnels pourra inclure des temps de pratique professionnelle afin de faciliter l'échange de pratiques et de compétences.

Pour **reconnaitre la mobilité**, les agents seront invités au même titre que les étudiants et les enseignants à participer sous forme de témoignage aux Erasmus Days et lors des présentations dans les classes, dans le lycée. Il sera fait mention de la participation des agents lors de la rédaction du rapport sur leur activité annuelle établi par leur N+1. La rédaction d'une mobilité Europass sera proposée à l'ensemble des agents ayant effectué une mobilité sortante.

Mobilités entrantes :

Dans le cadre de la mobilité entrante, par un personnel d'établissement ou un enseignant étranger, le comité de pilotage international veillera, d'une part à l'accueil de la personne afin de lui permettre une réelle intégration dans les équipes, d'autre part il proposera un mentor afin que la personne puisse être accompagnée dans l'observation et/ou la pratique d'activités afin de découvrir un nouvel environnement de travail.

En fonction des besoins, il pourra être proposé une aide pour trouver un logement, négocier des prix de nuité dans un hôtel proche de l'établissement, ou même proposer un hébergement en chambre d'hôte ou chez un particulier.

Tous les outils pratiques de déplacement : plan de métro, plan de la ville, plan de paris seront mis à disposition, ainsi que les numéros de téléphones d'urgences.

Un point sera proposé quelques jours après l'arrivée afin de déterminer les besoins complémentaires.

3.5 Lors de la participation à des projets de coopération européenne et internationale

Veillez décrire comment votre institution encouragera les opportunités offertes par les projets de coopération (sous l'action clé 2):

Nous n'avons pas de projet de coopération pour le moment mais c'est un objectif pour créer un nouvel axe de la stratégie de l'établissement dans le futur proche. En effet, nous souhaitons renforcer les capacités d'organisation, répondre aux besoins et priorités communs, permettre la transformation et le changement.

Veillez décrire comment votre établissement soutiendra et reconnaîtra l'engagement de son personnel et de ses étudiants dans des projets de coopération européenne et internationale (dans le cadre de l'action clé 2) tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre:

Pas de projet de coopération pour le moment.

3.6 A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Une communication régulière des activités à venir est transmise chaque semaine à l'ensemble du personnel, ainsi les activités d'Erasmus + seront systématiquement notifiées.

Le site du lycée a un espace réservé pour l'international et aura donc sa page Erasmus

<https://lyceebлумcreteil.fr/> ainsi que sur les réseaux sociaux du lycée : page Facebook, instagram.

Toutes les activités qui auront lieu dans le cadre de la mobilité seront sur l'espace numérique de travail grâce à la création d'un fil d'actualité afin que l'ensemble de la communauté scolaire puisse en prendre connaissance rapidement.

Les options Cinéma et Histoire Des Arts seront également des vecteurs de création d'outils de communication pour diffuser l'information.

Un petit déjeuner « européen » sera proposé dans un espace aux couleurs de l'Europe notamment lors de la journée Erasmus Days.

Dans le cadre du projet de la webtv, le numérique facilitera la diffusion des activités.

La déclaration de politique Erasmus sera hébergée sur le site Internet du lycée Léon Blum <https://lyceebлумcreteil.fr/> et plus précisément sur l'espace international du site.

Veillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La charte va être présentée et passée au vote au Conseil d'Administration de la fin de l'année scolaire 2021/2022 dès qu'elle sera terminée. Le vote étant la validation de l'accord de toutes les parties (parents, élèves, mairie, région, département, personnel du lycée enseignants, élèves...) il engage encore davantage qu'une simple présentation aux membres du CA.

La charte sera présentée lors de la réunion de pré-rentrée en septembre. Elle sera intégrée au livret d'accueil que nous remettons à chaque enseignant le jour de la pré-rentrée ou lors de la venue d'un nouvel enseignant en cours d'année scolaire.

A chaque début d'année scolaire nous parlerons de la Charte et des actions à mener dans ce cadre.

La présence sur le site Internet du lycée sera une veille permanente pour la charte et ses actions. Et une information pour tous ceux qui s'informeront sur le lycée Léon Blum.